

Canada place chaque année 200 à 250 étudiants à l'étranger, dans des postes liés à leur domaine de spécialisation.

Depuis 1948, date de la fondation de l'Association en Europe, 250 000 étudiants ont participé à des échanges. Le Canada a adhéré à l'AIEEET en 1953.

DURÉE DES STAGES

Les stages de formation durent de 8 à 12 semaines et se déroulent pendant l'été.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- être étudiants à temps plein en génie, en sciences ou dans un domaine technique connexe.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent assumer leurs frais de déplacement au Canada et à l'étranger.

Tous les participants doivent verser des frais d'inscription qui sont partiellement remboursables si le placement n'aboutit pas.

La date limite d'inscription est le 1^{er} décembre de chaque année.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

AIEEET

C.P. 1473

Kingston (Ontario)

K7L 5C7

Téléphone : (613) 549-2243

Télécopieur : (613) 545-6869

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LES ÉCHANGES EN AGRICULTURE (AIEA)

DESCRIPTION

Depuis 1963, l'AIEA, de concert avec l'Association des familles d'accueil canadiennes, organise des programmes d'échanges en agriculture à l'intention des jeunes hommes et femmes de 18 pays. L'AIEA est un organisme sans but lucratif qui dessert l'ensemble de la population rurale.

Les principaux objectifs de l'AIEA sont les suivants :

- donner à des futurs exploitants agricoles l'occasion de se familiariser avec les pratiques agricoles utilisées dans d'autres pays;
- sensibiliser les participants à la culture d'autres pays;
- contribuer à entretenir et à resserrer les liens entre pays grâce aux contacts personnels qui s'établissent entre les stagiaires et les familles d'accueil.

L'AIEA organise des stages en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, au Royaume-Uni et en Europe.

DURÉE DES STAGES

Les stages durent de 6 à 13 mois selon le pays d'accueil.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir au moins deux ans d'expérience en agriculture.